

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

SERVICE D'INSERTION JEUNES MAJEURS

SOMMAIRE



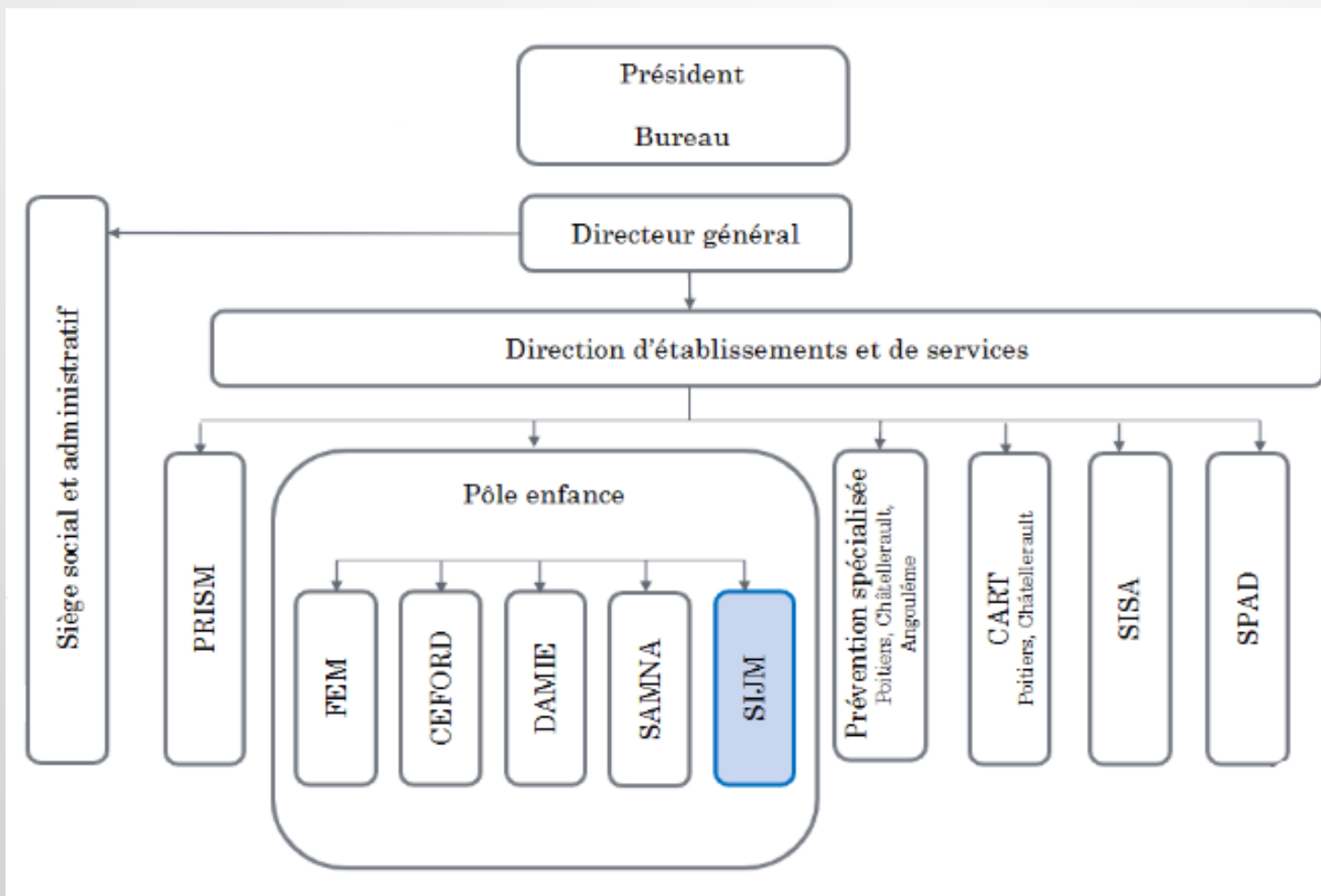
LE CADRE D'INTERVENTION	3 à 7
LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	8 à 16
L'ACTIVITE DE L'ANNÉE	17 à 30
LES PERSPECTIVES 2024	31

LE CADRE D'INTERVENTION

Organigramme de l'ADSEA86



Association Départementale
Pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
8 Allée du Parchemin 86180 BUXEROLLES
Tél : 05 49 61 06 00





Présentation du Pôle Enfance

FEM

FOYERS EDUCATIFS MIXTES

Internat spécialisé de 51 places, situé à Châtellerault, habilité justice et sociale à l'enfance concourant à la protection de l'enfance, accueillant des mineurs et des jeunes majeurs (garçons et filles) confiés à l'établissement par le juge des enfants ou le service de l'aide sociale à l'enfance.

CEFORD

CENTRE EDUCATIF DE FORMATION DEPARTEMENTAL

Etablissement situé à Naintré, habilité à accueillir de jour, des mineur(e)s âgé(e)s de 14 à 18 ans avec la possibilité d'une prolongation jeune majeur(e) jusqu'à 21 ans. Les adolescents sont confiés par le Juge des Enfants, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur proposition de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

DAMIE**DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS**

Dispositif ayant pour objectif d'accueillir sur le territoire de la Vienne (Poitiers et Châtellerauld), 34 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgé(e)s de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service de l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un Contrat Jeune Majeur (CJM).

SAMNA**SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS**

Service ayant pour objectif d'accueillir sur l'ensemble du territoire de la Vienne, 80 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgé(e)s de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service de l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un Contrat Jeune Majeur (CJM).

SIJM**SERVICE D'INSERTION JEUNES MAJEURS**

Service chargé d'accueillir sur l'ensemble du territoire de la Vienne, 72 jeunes, garçons ou filles, âgé(e)s de 18 à 21 ans, en Contrat Jeune Majeur (art L221 du CASF) ayant acquis les fondamentaux de l'autonomie et de l'insertion sociale, et inscrits dans un projet professionnel. Les objectifs d'accompagnement sont de finaliser le travail sur l'autonomie et de concrétiser la sortie du dispositif MNA (Mineurs Non Accompagnés). L'équipe est chargée de renforcer les modalités d'évolution du jeune en terme d'insertion, sur le plan administratif et de la vie quotidienne, avec les organismes de droit commun.

MISSIONS DU SIJM

○ Héberger

- 18/21 ans
- 72 places + 8 extension provisoire
- En appartements individuels ou collectifs
- 24h/24h, 7j/7

○ Accompagner

- Insertion professionnelle
- Insertion sociale

LE JEUNE AU CENTRE DU DISPOSITIF

(80 PLACES)

○ Conseiller et orienter

- Gestion du logement
- Gestion du budget
- Gestion des transports
- Gestion administrative

○ Préparer la sortie du dispositif de la Protection de l'Enfance

- Soutien à la stabilisation de l'emploi
- Aide à la recherche de logement (locataire en nom propre)
- Soutien aux démarches administratives (titre de séjour)
- Aide à l'inscription dans le droit commun

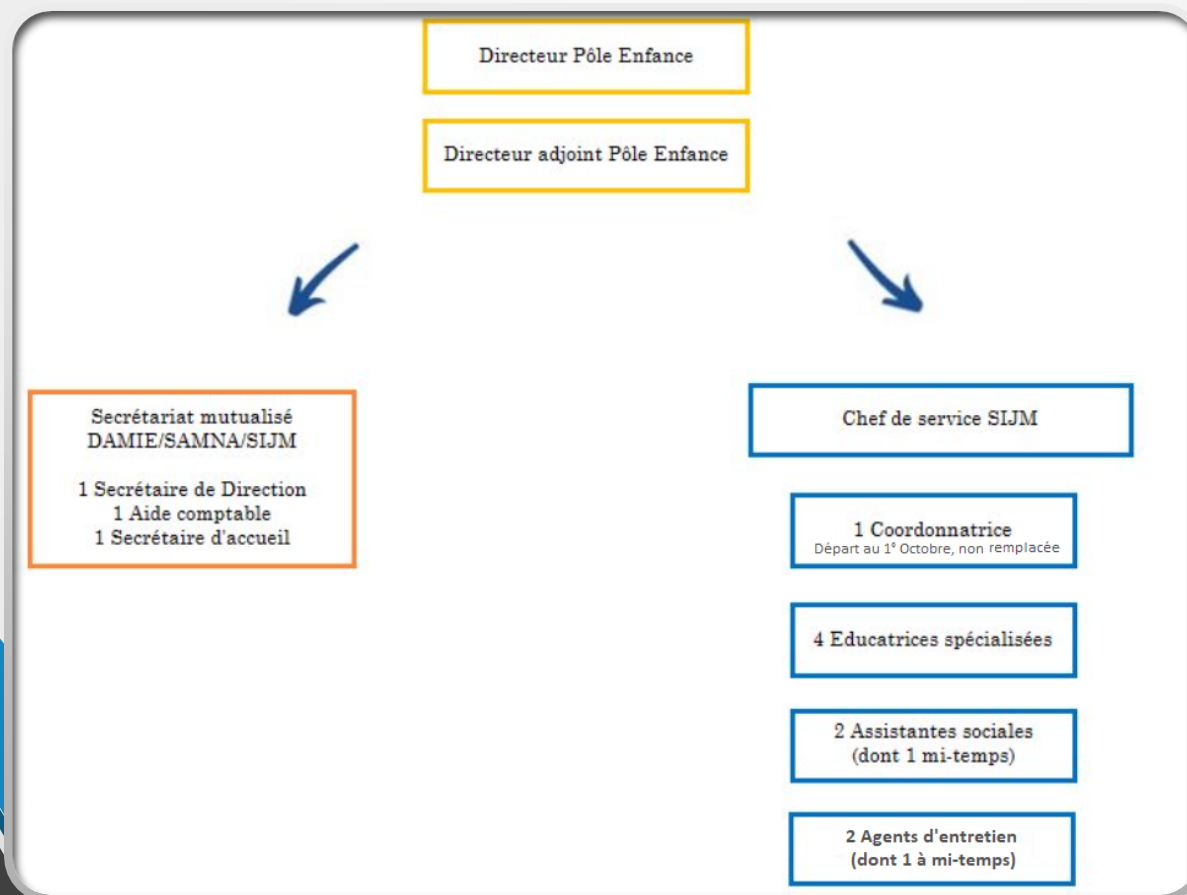
LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Textes de référence



Articles L221.2, 221.4 et 221.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Aide Sociale à l'Enfance
Décret n°75-96 du 18 février 1975	Jeunes majeurs et mineurs émancipés
Loi du 2 janvier 2002	Rénovant l'action sociale et médico-sociale
Loi de mars 2007	Relative à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance.
Loi du 7 Février 2022 dite Loi Taquet	La loi entend améliorer la situation des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) : interdiction des placements à l'hôtel, fin des sorties "sèches" à la majorité, meilleure protection contre les violences. Elle modernise aussi le métier des assistants familiaux et la gouvernance nationale de la protection de l'enfance.

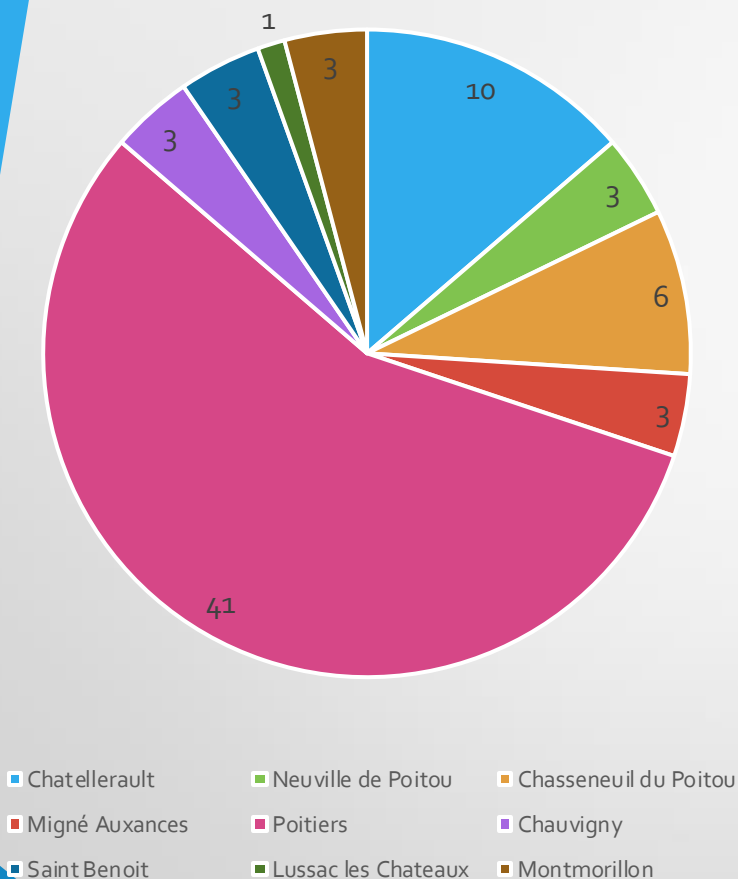
Organigramme du SIJM



LES LOGEMENTS



Nombre de logements par Ville



Le parc immobilier du SIJM est extrêmement variable, au dernier décompte il était composé de 68 logements d'une personne, 1 logement avec 3 accueils possibles et 4 avec 2 accueils, soit une capacité d'accueil réel de 79 places l'écart étant la possibilité de finaliser l'accompagnement directement à partir du logement du jeune.

Cela change en permanence et un delta entre la temporalité du départ du jeune et la possibilité de se libérer peut varier entre 2 et 3 mois selon les situations.

La plupart du temps, nous arrivons à mettre en place une reprise anticipée par un nouveau locataire

BUDGETS ET RESULTATS EXERCICE 2023

Synthèse des résultats du compte administratif 2023	
Charges autorisées	1 256 588,11 €
Charges brutes réalisées	1 095 381,35 €
Produits réalisés	1 149 283,31 €
Résultat comptable	53 901,96 €
Reprise du résultat N-2	7 110,00 €
Neutralisation des congés payés	-3 970,21 €
Provisions des indemnités retraite	1 935,00 €
Résultat de l'exercice	58 976,75 €

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

	Alloué	Réalisé	Ecart
Charges GR1	302 132,25	205 216,22	96 916,03
Charges GR2	458 268,34	406 171,02	52 097,32
Charges GR3	496 187,52	483 994,11	12 193,41
Total CHARGES	1 256 288,11	1 095 381,35	161 206,76
Activité GR1	1 055 757,00	1 039 610,82	16 146,18
Recettes GR2	193 721,11	103 199,96	90 521,15
Recettes GR3	0,00	6 472,53	-6 472,53
Total PRODUITS	1 249 478,11	1 149 283,31	-6 472,53

LES DEPENSES

Dépenses afférentes à l'exploitation courante : Groupe I

Le total des crédits alloués à ce titre représente **302 132,25 €**.

La dépense réelle constatée est de **205 216,22 €**, soit **un excédent de 96 916,03 €**.

Ce résultat s'explique par l'autonomie financière des jeunes sur ces dépenses (jeunes majeurs en apprentissage voire contrat de travail).

Dépenses afférentes au personnel : Groupe II

Le total des crédits alloués à ce titre représente **458 268,34 €**.

La dépense réelle constatée est de **406 171,02 €**, soit **un excédent de 52 097,32 €**.

Le résultat de ce groupe est à rapprocher des recettes en atténuation sur ce groupe 19 260 (dont 13 500 € de dotation supplémentaire) qui permettent au global une économie **de 71 358,32 €**. Cet excédent s'explique par des mouvements de personnel : arrêts maladie non remplacés (Chef de service sur un arrêt long, départ de la coordonnatrice)

Dépenses afférentes à la structure : Groupe III

Le total des crédits alloués à ce titre représente **496 187,52 €**.

La dépense réelle constatée est de **483 994,11 €**, soit **un excédent de 12 193,41 €**.

Ce résultat s'explique par un parc immobilier qui s'appuie de plus en plus sur des bailleurs sociaux.

LES RECETTES



Produits de la tarification et assimilés : Groupe I

Les recettes de ce groupe sont essentiellement constituées des produits de la tarification 1 022 757 € et de la dotation supplémentaire inflation 17 555 € (dont 13500€ affecté au groupe II).

L'activité observée génère un déficit 33 701,18 €.

Groupe 2 :

Le total des recettes attendues sur ce groupe est de **193 721,11 €.**

Les recettes réalisées sont de **103 199,15 €**, soit un **déficit de 90 521,15€.**

Le budget du SIJM inclut des recettes sous la forme d'une participation financière des jeunes majeurs (logement, alimentation...), puisque ceux-ci ont une autonomie financière (salaire).

Toutefois, certains accueils, sur sollicitation du Pôle MNA au regard des besoins, ont été réalisés pour des jeunes sans autonomie financière. Les recettes prévues n'ont pu être collectées, créant ainsi le déficit constaté sur le compte 708 280 (90 850,51 €).

Une attention particulière sera portée sur ces recettes pour les exercices à venir, en application des règles financières.

CONCLUSION

Le résultat comptable de l'exercice fait apparaître **un excédent de 53 901,96 €**. Après la neutralisation de la reprise de résultat (**7 110,00 €**), des congés payés (- **3 970,21 €**), et la neutralisation de la provision pour indemnité de départ en retraite calculée (1 935 €) **le compte administratif 2023 présente un résultat excédentaire de 58 976,75 €**.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous sollicitons que le résultat du compte administratif 2023 (**58 976,75 €**) soit affecté en réserve de compensation.

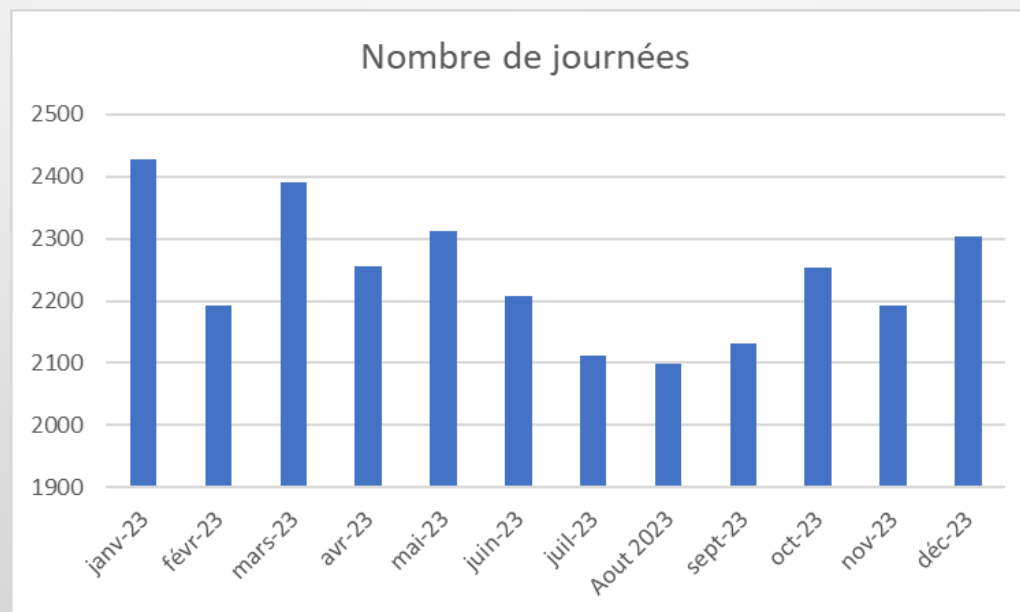
ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

2023

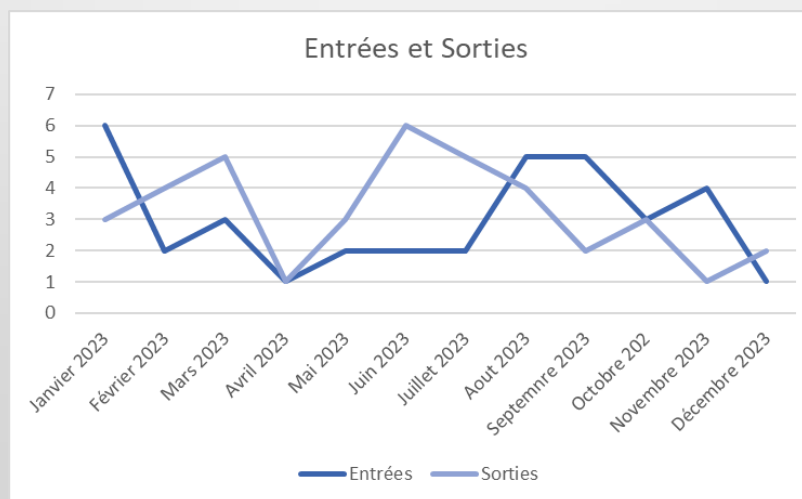
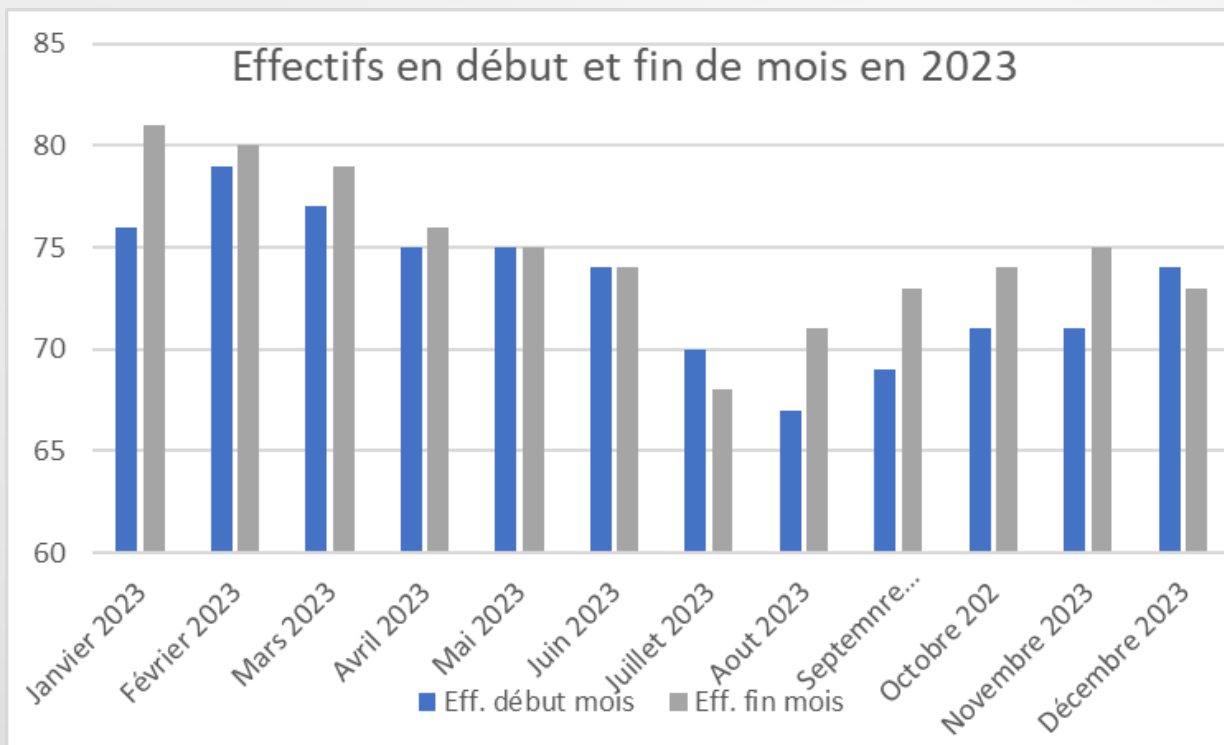
LES EFFECTIFS



- Nombre d'entrées sur l'année : 36
- Nombre de sorties sur l'année : 39
- Total d'effectif à l'année : 114 jeunes accompagnés
- Nombre de journées prévisionnelles : 26 280
- Nombre de journées réalisées : 26 876
- Ecart réalisés : $26876 - 26280 = +596$



LES STATISTIQUES



LES FAITS SAILLANTS

L'année 2023 a été marquée par un certain nombre de changements :

- Le maintien de la capacité d'accueil de 80 places a été confirmé en décembre 2023 l'organisation qui en découle s'est donc mise en œuvre en toute fin d'année. Finalement l'autorisation ne sera pas pérenne et d'une durée d'un an.
- L'absence du chef de service durant 3 mois entre mai et fin juillet a démontré la fragilité du dispositif. Ce qui a conduit à une réflexion sur la structuration du service afin de permettre une continuité de l'action. Cela est d'autant plus vrai que la personne occupant le poste de coordonnatrice a souhaité partir fin octobre pour se former à la fonction de chef de service. Un travail sur la fin de l'année a donc été mené pour structurer le service afin de le rendre plus opérationnel notamment sur la partie administrative et suivi des liens avec le Pôle MNA. Pour ce faire nous avons imaginé un poste d'assistant administratif et technique auprès du Chef de service.
- Uniformisation des règles financières avec les services pour mineurs afin de rapprocher les jeunes accompagnés de ce que pourrait être la "vraie vie"
- Une réorientation permanente du parc de logements afin d'être au plus près des situations des jeunes.

LES FAITS SAILLANTS

- Une démarche continue d'amélioration de la qualité du service rendu appuyée sur les retours des jeunes, ceux du Pôle MNA et sur les réunions thématiques qui permettent de sortir des impasses et de construire ou d'adapter les modes d'accompagnements.
- Une évolution encore plus marquée des jeunes orientés au SIJM avec des troubles psychiques qui leur compliquent la possibilité de s'intégrer.
- Une évolution préoccupante concernant la solidité des entreprises, et le marché du locatif qui s'est contracté et qui a atteint des niveaux qui ne permettent plus à des apprentis de se loger.
- Une augmentation significative des Refus de titre et des OQTF qui engendrent des accompagnements très longs du fait des délais de la justice. Cela se ressent dans les sorties très tardives.

LA FORMATION DES SALARIES :

Formations collectives :

- **"Analyse de la pratique" animée par Mme Bertandeau:** 1 séance de 2h tous les 2 mois afin d'échanger sur les pratiques à travers les expériences professionnelles de chacun, de janvier à décembre. L'intervenante qui anime est Psychologue formé entre autre sur le traitement des chocs poste traumatique

Formations individuelles :

- 3 personnes en "Secours en Soins mental" (PSSM)
- 1 personne en "Acquérir un regard social en addictologie"
- 1 personne en "Les émotions au service de l'intervention"
- 1 personne en "Génogramme et approche transgénérationnelle"

MOUVEMENT DU PERSONNEL :

Départ de la coordonnatrice octobre 2023

Création et recrutement du mi-temps d'un Technicien

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

"En application de l'[article L.331-8-1 du code de l'action sociale et des familles](#), fait l'objet d'une information aux autorités administratives compétentes tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation [des structures sociales et médico-sociales] susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et tout événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées ."

En 2023, nous avons enregistré 3 événements graves pour notre service

Les moyens mis en place pour le maintien des 80 places accueil :

Sur l'année 2022 le SIJM s'était doté d'un temps complet supplémentaire d'éducateur afin de permettre l'accompagnement des 80 jeunes. Cela a permis d'allouer un ETP pour 15 jeunes accompagnés

Le constat de la charge supplémentaire sur la dimension des logements et du matériel nous a également conduit à procéder au recrutement d'un technicien à mi-temps 0,5 ETP afin d'augmenter le temps à 1,5 ETP. Il nous a fallu du temps pour trouver une personne remplissant les critères de multiples compétences requises et acceptant la rémunération conventionnelle.

Cela a impliqué des moyens matériels supplémentaires :

Nous avons également maintenu les logements supplémentaires et fait face à une augmentation des demandes de revalorisation des loyers ainsi que des charges locatives en nette hausse durant la dernière partie de l'année.

Il a été nécessaire de fournir les moyens au technicien recruté pour qu'il puisse fonctionner (Véhicule, outils téléphone, ordinateur, ...)

Nous avons également investi conjointement avec le DAMIE et les SAMNA dans un camion de déménagement afin de faciliter les déménagements et d'accroître la réactivité.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Il est à noter que la durée moyenne d'accompagnement a augmenté de façon importante. Plusieurs causes peuvent expliquer ce phénomène :

L'âge d'arrivée a baissé et donc le travail et les délais incompressibles de la préfecture (28 jeunes de 18 ans, 7 jeunes de 19 ans et 1 de 20 ans) cf diapo suivante

Les difficultés croissantes d'obtention d'un titre de séjour qui sont un préalable à toutes demandes de logements, de permis de conduire, de sécurisation de l'emploi,...

Le niveau de difficultés dans la maîtrise du français et l'absence de réponses à la hauteur des besoins avec la fermeture de l'ALSIV et le nombre de suivi négocié avec l'AFEV.

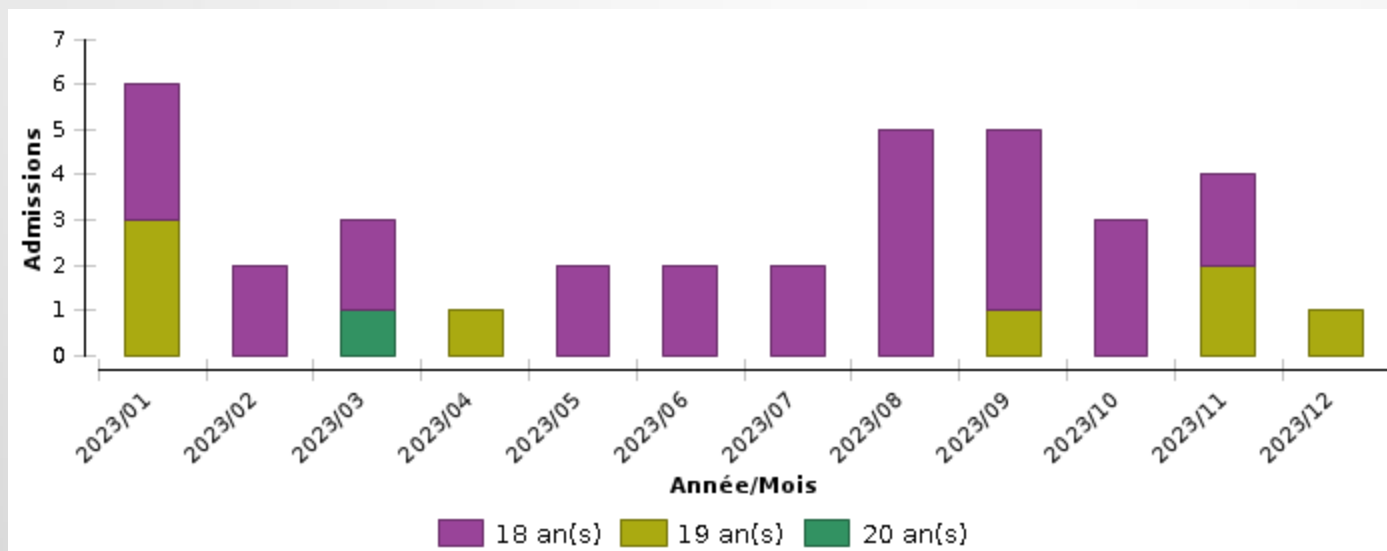
La situation de tension sans précédent sur le parc locatif avec une offre extrêmement bouchée et des prix qui ont augmenté d'une centaine d'euros en un an.

La situation du marché du travail qui avec l'inflation continuée sur l'année 2023 c'est également tendu, nous avons eu à accompagner plusieurs jeunes sur de licenciements économique ou par anticipation d'une future fermeture (principalement en restauration, et boulangerie)

En dépit de ces éléments de contexte, les jeunes sont très majoritairement sortis avec un logement adapté à leurs capacités, et un emploi et proche de 21 ans (14/39 jeunes). cette situation inquiète l'équipe et conduit à multiplier les solutions de sorties.

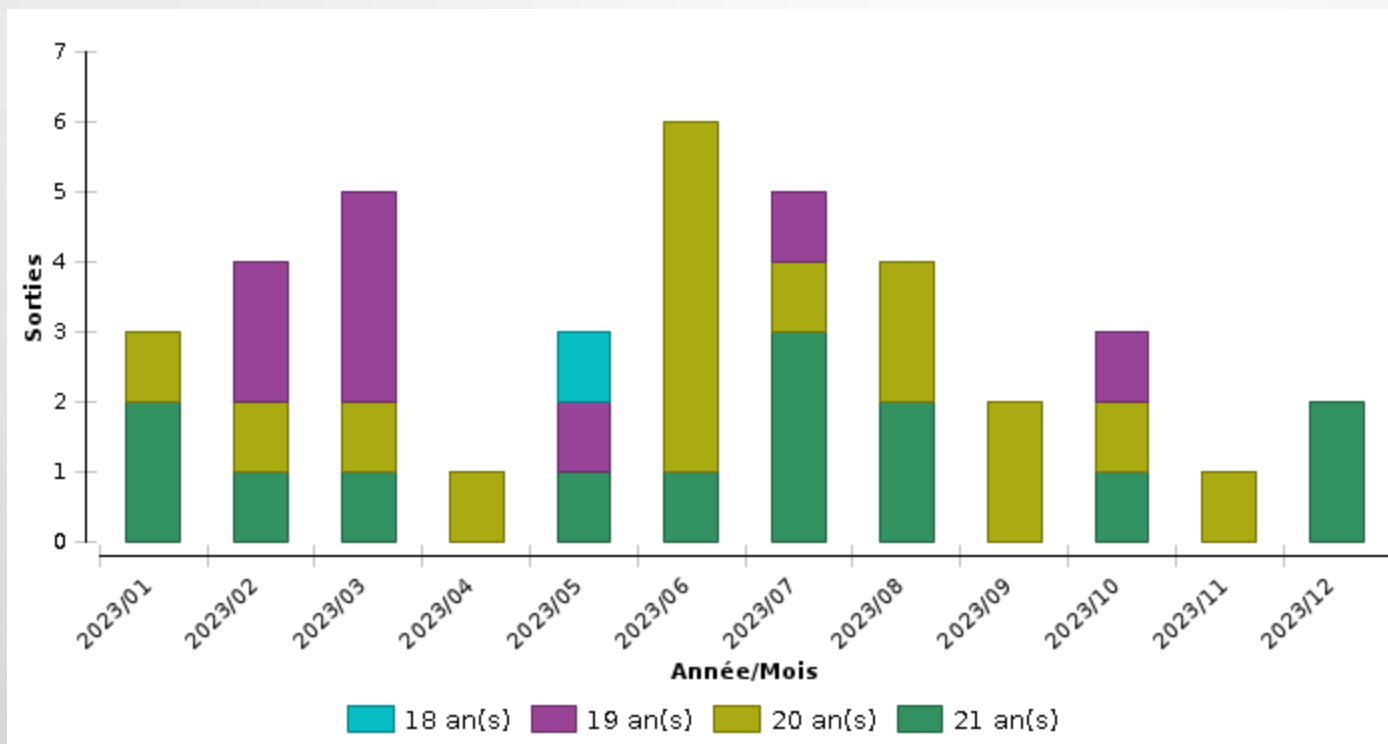
L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Focus sur les âges à l'arrivée des jeunes:



L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

L'âge de sortie des jeunes mois par mois :





- Le travail sur la dimension d'insertion professionnelle. Ce point reste une priorité dans la sécurisation du parcours. En appuis et en coordination avec le droit commun (mission locale, groupement d'employeurs, réseaux, ...), nous parvenons dans un grand nombre de cas à repositionner les jeunes sur l'emploi.



- L'accompagnement dans les démarches administratives, le frein reste cette année l'accès à la compréhension du français, pour autant, l'équipe est montée en compétences sur la partie numérique, ce qui permet aux jeunes de naviguer sur les différents sites internet gouvernementaux. Les logements sont équipés d'ordinateurs et les jeunes peuvent être guidés à distance sur demande, si besoin



- Le suivi dans le processus d'insertion sociale, nous observons que les jeunes en situation d'apprentissage ont tendance à mettre de côté leurs activités socialisantes, ils sont confrontés, comme à chacun, à la difficulté d'allier travail gestion du quotidien et loisir. Pour autant la proposition d'ouverture est faite systématiquement lors du projet d'accompagnement.



- La santé, comme pour chacun, les difficultés croissantes d'accès aux soins sont un souci, pour autant l'équipe a développé un réseau et une réactivité. Il suffit qu'un membre ait connaissance de l'ouverture de places disponibles chez un médecin traitant pour que dans la journée tous les jeunes en recherche reçoivent un message d'information. Concernant la santé psychique, nous avons développé un carnet d'adresses qui permet d'être dans la proposition vis-à-vis des jeunes qui ont conscience et qui expriment un besoin.



- L'accompagnement dans le droit commun, est aussi en nette évolution. Les jeunes ont gagné en compétences grâce au travail de terrain mené ces dernières années afin d'identifier les interlocuteurs, les services et les lieux ressources pour les jeunes. Ce travail est poursuivi afin de maintenir une connaissance des dispositifs adaptés aux jeunes accompagnés et de leur proposer des solutions qui pourront perdurer même après l'accompagnement du service



- La Mobilité des jeunes, Nous observons une augmentation très sensible des situations où les jeunes se présentent directement à l'épreuve en ayant préparé l'examen du code sur les applications que nous conseillons.

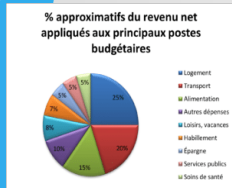
- La question de l'accompagnement au logement, qui est un vaste sujet englobant 4 points :



• L'entretien du logement, cela reste une difficulté d'accompagnement car si le niveau d'autonomie est limité, cela consacre un temps de présence important pour permettre l'acquisition de ce savoir-faire. Il est important que les services qui orientent puissent évaluer les besoins



• L'accompagnement aux courses et aux repas, là aussi cela n'étant pas prévu initialement dans le taux d'encadrement, c'est un point qui reste une difficulté. Pour autant, il est à noter que l'accompagnement sur ce point permet une plus-value pour le jeune.



• L'accompagnement au budget lié au logement et mis en œuvre au travers de la participation aux frais d'hébergement, s'avère être en progression. De plus en plus de jeunes présentent une stabilité et une maîtrise de leurs dépenses.



• Enfin la recherche de logements en vue d'une sortie mobilise beaucoup de temps en raison d'un marché très tendu. Les liens de confiance entre les bailleurs sociaux et privés tissés tout au long de la création du service sont mis pleinement à contribution pour permettre aux jeunes d'être relogés. Il est important de noter la spécificité de ce public. L'accès au droit commun de type APL est soumis à un titre en cours de validité, ce qui implique que durant la période où le jeune a un récépissé de renouvellement, il ne peut percevoir l'APL et doit assumer la charge seul. Un travail de prévention est fait en ce sens. Cela implique de prévoir un logement à la hauteur de la capacité financière sans aide. Ainsi pour un apprenti hors BTP, il devient impossible de trouver un logement au regard de la hausse des prix du locatif.

Répondre toujours plus et mieux aux besoins...

Pour les jeunes accueillis, un travail de réflexion sur les modes d'accompagnement et les rôles de chacun afin d'être le plus possible disponible pour répondre aux besoins déterminés dans les projets individualisés.

Pour répondre à la commande du Pôle MNA, en effet, si l'activité du SIJM a été mouvementée sur l'année 2023 celle du Pôle MNA l'a été également fortement. Un afflux très important de mineurs a tendu toute la chaîne. Nous devons faire progresser nos procédures afin de réduire les temps d'attente et d'améliorer la fluidité des passages afin de soutenir l'accueil dans les services mineurs hébergés à l'hôtel.

Pour l'association, contribuer à l'évolution du pôle enfance et à penser avec les services mineurs à l'accompagnement sous forme de parcours afin de maximiser nos accompagnements respectifs.



Merci de votre attention